



Bonjour chers parents,
Afin de vous permettre de mieux suivre le cheminement scolaire
de votre enfant, nous vous remettons cet outil de référence.
À lire et à conserver !

Document sur les moments et la nature des principales
évaluations au cours de l'année scolaire de votre enfant

**6^e année
du primaire**





Calendrier des étapes		
Étape 1	Étape 2	Étape 3
28 août au 14 nov. 2018	15 nov. au 1 ^{er} mars 2019	12 mars au 21 juin 2019

Remise des communications		
	Date	Commentaires
1^{re} communication	15 octobre 2018	Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Bulletin de la 1^{re} étape	20 novembre 2018	1 ^{re} rencontre de parents pour tous.
Bulletin de la 2^e étape	15 mars 2019	2 ^e rencontre de parents (sur invitation ou sur demande)
Bulletin de la 3^e étape	Au plus tard le 4 juillet 2019	Comprend le résultat final de chaque compétence ainsi que la décision de passage.

Session d'évaluation de fin d'année			
	Français		Mathématique
6^e année	Épreuve obligatoire du MEES Date de passation <u>23 et 24 mai 2019</u> Compétence évaluée : -Lire Durée : 2 jours	Épreuve obligatoire du MEES Date de passation <u>28 et 29 mai 2019</u> Compétence évaluée : -Écrire Durée : 2 jours	Épreuve obligatoire du MEES Date de passation <u>Mois de juin : Du 10 au 14 juin 2019</u> Compétences évaluées : -Résoudre une situation-problème -Utiliser un raisonnement mathématique Durée : 5 jours

Fréquence d'évaluation des compétences épreuves obligatoires du MEES

Commentaires	Normes	Modalités
Pour éviter la confusion, voici la ligne directrice pour les élèves qui seront absents lors de la passation des examens du MEES	Les élèves passent obligatoirement des épreuves du MEES à la fin du 2 ^e et du 3 ^e cycle.	- Le calendrier doit être respecté intégralement. - Une absence non motivée entraîne un résultat de 0 et il n'y a aucune reprise autorisée. - Lorsqu'il s'agit d'une absence motivée en aucun cas on inscrit une note dans la colonne de l'épreuve ; l'enseignant pose un jugement en fonction des traces dont il dispose.

Motifs reconnus

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale - Convocation d'un tribunal - Décès d'un proche parent
 - Participation à un évènement préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études.

6^e année

	Description	Compétence évaluée	Étape 1 (20%)	Étape 2 (20%)	Étape 3 (60%)	Moyens utilisés
Français	L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : observations, entrevues, réalisations diverses (communications écrites ou orales, situations de lecture), épreuves obligatoires, dictées, tests de connaissances, épreuves obligatoires ...	Lire (50%)	x	x	x	À chacune des étapes, plusieurs genres de textes seront lus et analysés et permettront d'évaluer l'ensemble des critères d'évaluation prescrits. À l'étape 3, une épreuve obligatoire du MEES en lecture est prévue et aura une valeur de 20% du résultat final de la compétence.
		Écrire (30%)	x	x	x	Les élèves rédigeront des textes variés et réaliseront des activités visant à évaluer leur maîtrise des connaissances en orthographe d'usage et en orthographe grammaticale. À l'étape 3, une épreuve obligatoire du MEES en lecture est prévue et aura une valeur de 20% du résultat final de la compétence.
		Communiquer (20%)		x	x	La production et l'écoute de discours oraux dans différents contextes permettront d'évaluer l'ensemble des critères d'évaluation prescrits.

	Description	Compétence évaluée	Étape 1 (20%)	Étape 2 (20%)	Étape 3 (60%)	Moyens utilisés
Mathématique	L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : situations-problèmes, situations d'application, tests de connaissances, épreuves obligatoires...	Résoudre une situation-problème (30%)		x	x	Différentes situations-problèmes seront présentées en cours d'année selon différentes thématiques. À l'étape 3, une épreuve obligatoire du MEES en lecture est prévue et aura une valeur de 20% du résultat final de la compétence.
		Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	x	x	x	Les situations d'évaluation seront structurées de sorte qu'elles contiendront une partie qui vérifie l'acquisition, la compréhension, et l'application des connaissances et une autre partie pour évaluer l'utilisation des connaissances. À l'étape 3, une épreuve obligatoire du MEES en lecture est prévue et aura une valeur de 20% du résultat final de la compétence.
Éthique et culture religieuse	L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : réalisations diverses (questionnement éthique, situation d'analyse d'un phénomène religieux), test de connaissances...	Réfléchir sur des questions d'éthiques et pratiquer le dialogue (50%)		x	x	Les élèves seront évalués sur les compétences en lien avec des questions sur l'éthique, la culture religieuse et la pratique du dialogue.
		Manifester une compréhension du phénomène religieux et pratiquer le dialogue (50%)			x	

	Description	Étape 1 (20%)	Étape 2 (20%)	Étape 3 (60%)	Moyens utilisés
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : analyse de documents, réalisations d'opérations intellectuelles (situer, caractériser, comparer...), tests de connaissances...	x	x	x	Des situations permettant de lire l'organisation d'une société sur son territoire et d'interpréter le changement dans une société et sur son territoire seront sélectionnées tout au long de l'année afin d'évaluer l'utilisation appropriée des connaissances.
Science et technologie	L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : observations, réalisations diverses (laboratoires, construction d'un prototype, analyse d'objets techniques, recommandations suite à un enjeu, tests de connaissances...)	x	x	x	Des situations en lien avec la démarche expérimentale, la conception ou l'analyse d'objets techniques seront sélectionnées tout au long de l'année et permettront de vérifier la maîtrise des connaissances et leur utilisation.

À la 3^e étape, la compétence suivante fera aussi l'objet de commentaires inscrits au bulletin : **organiser son travail**.